

PROJET DE LOI

adopté

le 22 décembre 2010

N° 39
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la **convention des Nations unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.***

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 555 (2008-2009), 73 et 74 (2010-2011).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention des Nations unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, adoptée le 2 décembre 2004 et signée par la France le 17 janvier 2007¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 décembre 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 555 (2008-2009), Sénat.